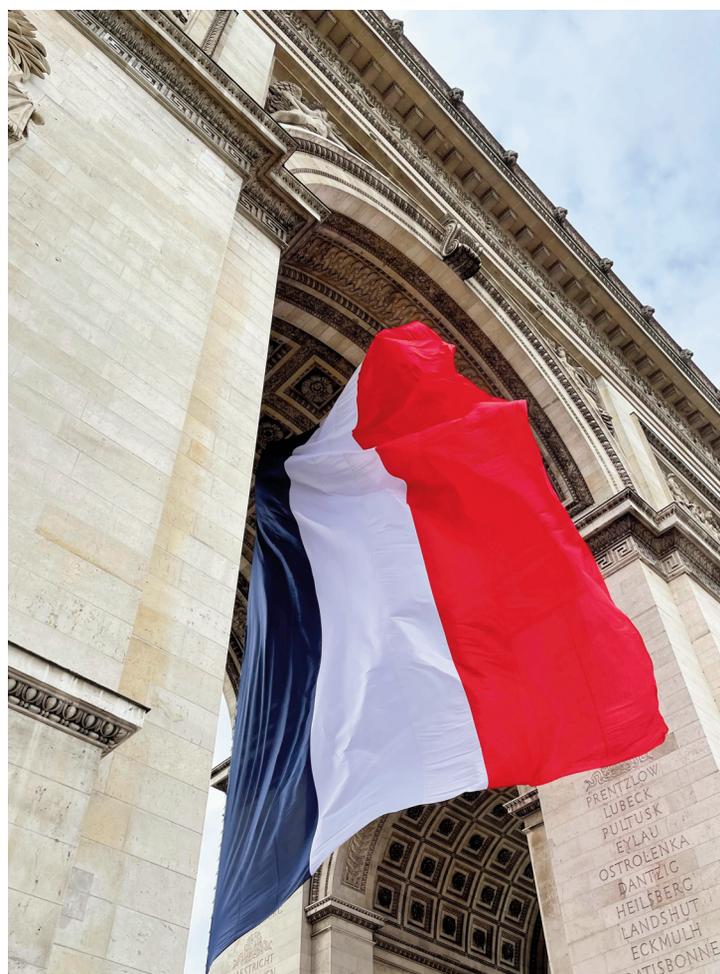




FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 8 décembre 2010



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	3
LA FONDATION ET SON ORGANISATION	4
FONDATION RUP	
BUTS ET MOYENS D'ACTION	
LA GOUVERNANCE	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
LE BUREAU	
LES COMITÉS D'ACTION	
LE COMITÉ FINANCIER	
L'ÉQUIPE PERMANENTE DE LA FONDATION	
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	9
LE COMITÉ DE SÉLECTION	
LE COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE	
LE CERCLE DES AMIS	
ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	10
LES PRIX DE LA FONDATION 2021	
CENTENAIRE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE	
PUBLICATION D'UN LIVRE	
CONCOURS INTERLYCÉES MILITAIRES DE LA DÉFENSE	
COMMUNICATION	18
LES LIBÉRALITÉS	19
RAPPORT FINANCIER 2021	20
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	
RESSOURCES	
CHARGES	
PLACEMENTS	
ANALYSE DU BILAN	
RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE	
COMPTES 2021	
CONTACTS	32



LE MOT DU PRÉSIDENT

EN ATTENDANT DES JOURS MEILLEURS

COMME je le précisais à l'ouverture du rapport d'activité 2020, nous avons également vécu dans la douleur l'année 2021. Ainsi, nous nous sommes adaptés à la situation nouvelle en réduisant le nombre de nos réunions et de nos déplacements, et en travaillant par audioconférence, alors que notre directeur et notre comptable expérimentaient le télétravail, alternant leurs activités professionnelles entre domicile et présence au siège.

Avec une pensée pour tous nos compatriotes décédés ou qui ont connu de graves séquelles des suites de la Covid-19, je rappelle que plus de 53 millions de personnes ont reçu les trois doses de vaccin, ce qui est plus que réconfortant ; et si certains, après, sont touchés par ce méchant virus, les conséquences sont nettement moins lourdes.

C'est ainsi que, dès janvier 2021, nous avons peu à peu repris le fil de nos activités avec, notamment, notre projet de livre réalisé en commun avec l'Association des écrivains combattants.

De même, nous avons mis sur pied, avec l'ensemble des lycées militaires de la Défense, un concours intitulé « La France au cœur » dont les premiers lauréats ont été récompensés le 14 novembre dernier, aux Invalides, dans le cadre de notre remise annuelle de prix.

Comme 2022 sera l'année du centenaire de notre mouvement, nous avons préparé l'ensemble des manifestations programmées aussi avec l'Association nationale des plus grands invalides de guerre, à l'image du livre *J'aime la France*, dont je viens de parler, ainsi que du dîner de soutien et du colloque du centenaire pour la clôture de nos actions.

Comme nous sommes appelés à vivre dorénavant avec la Covid, en attendant une éventuelle quatrième dose, pour l'instant je remercie les membres de notre conseil d'administration ainsi que notre personnel pour leur soutien, car nous avons besoin de vous tous pour le centenaire qui nous tient à cœur.

LA FONDATION ET SON ORGANISATION

▶ UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La **Fondation des plus grands invalides de guerre** est une fondation distributive, reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du 8 décembre 2010. Elle peut donc recevoir des dons, des donations ou encore legs qu'elle utilise ensuite pour soutenir des projets en lien avec ses objectifs et dans le respect de la volonté du donateur.

Les dons effectués au profit de fondations RUP ouvrent droit aux réductions d'impôt suivantes :

- pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
- pour les personnes assujetties à l'impôt sur la fortune immobilière, une diminution de leur cotisation égale à 75 % de leur don, dans la limite de 50.000 € ;
- pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, dans la limite de 10.000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé ;
- l'exonération de l'ensemble des droits de succession dans le cadre d'un legs.

▶ BUTS ET MOYENS D'ACTION

Article 1 des statuts (extraits) : « L'établissement dit Fondation des plus grands invalides de guerre, créé à l'initiative de la Fédération nationale des Plus grands invalides de guerre, a pour but d'assurer la pérennité des traditions, des valeurs morales, et de l'idéal développé pendant plus de 80 ans par les grands invalides de guerre des conflits successifs du XX^e siècle, notamment dans les actions de défense du droit à réparation exprimé dans la loi du 31 mars 1919. Afin de poursuivre l'œuvre de la Fédération fondatrice, il en assume l'intégralité des droits et obligations, en coordination avec l'Association nationale des plus grands invalides de guerre. »

Article 2 des statuts (extraits) : « Les buts de la fondation sont déterminés par deux fondements : la solidarité et le devoir de mémoire. Pour leur accomplissement, la Fondation réalise et met en œuvre les moyens d'action suivants :

1. L'aide à la recherche médicale sur les soins médullaires et le grand handicap ;
2. Le soutien à l'étude et au perfectionnement de l'appareillage et des aides techniques, et toute action visant à développer l'autonomie des personnes handicapées ;
3. La promotion de l'accessibilité au cadre de vie et aux transports, la promotion de l'activité physique et sportive favorisant l'épanouissement et le retour à une vie meilleure ;
4. L'édition périodique d'un bulletin d'information chargé de communiquer, notamment, sur les actions de la fondation et l'évolution de la législation des pensions militaires d'invalidité ;
5. L'organisation ou la participation aux événements se rapportant aux Plus grands invalides de guerre et à l'histoire de la nation : colloques, expositions, conférences, cours et médias (radio, télévision, internet, réseaux sociaux) ;
6. La délivrance de prix et l'édition d'ouvrage, y compris scolaire, destinés à faire connaître l'histoire des Plus grands invalides de guerre. »

LA GOUVERNANCE

La fondation a adopté un système de gestion moniste avec une gouvernance assurée par une seule structure, un conseil d'administration, qui exerce un rôle essentiel dans l'élaboration et le suivi de l'action.

▶ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'instance suprême de gouvernance de la fondation.

Il se réunit trois fois par an pour :

- définir la stratégie et contrôler sa mise en œuvre,
- valider les soutiens aux projets,
- voter le budget,
- arrêter les comptes annuels,
- adopter le rapport spécial annuel (rapport d'activité),
- se prononcer sur l'acceptation de dons et legs.

Le conseil d'administration est articulé autour de trois collèges :

Collège des fondateurs

André Auberger, président de la fondation, président du conseil d'administration

Charles Deygas, vice-président, responsable du comité de la Mémoire

Jean-Marie Leduc

Sophie Le Ferran, ingénieure civile de la défense hors classe

Collège des membres de droit

Patrice Molle, préfet honoraire, représentant le ministre de l'intérieur

Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales honoraire, représentant le ministre de la santé

Caroline Girelli, administratrice générale, représentant le ministre chargé des anciens combattants

Christophe de Saint Chamas, général de corps d'armée, gouverneur des Invalides

Collège des personnalités qualifiées

Louis Cador, médecin général inspecteur

Joseph-Émile Serna, trésorier général

Jean Jeuland, responsable du comité Handicap et Accessibilité

Gaëtan de la Vergne, secrétaire général

La crise sanitaire nous a conduits à organiser une partie des réunions de conseil d'administration et de bureau par audioconférence. Hormis le désagrément imposé à certains participants, moins à l'aise dans les échanges, ce mode de fonctionnement n'a pas impacté l'efficacité opérationnelle de la fondation.

Au cours de l'année 2021, le conseil d'administration s'est réuni trois fois :

- 27 mai,
- 12 octobre,
- 18 novembre.

▶ LE BUREAU

Conformément à l'article 4 des statuts (réforme du 13 mars 2018), un bureau est élu par le conseil d'administration, pour une durée de quatre ans. Son renouvellement a eu lieu en 2021 et a mené à une reconduction du bureau sortant.

Sur le plan opérationnel, le bureau prépare et instruit les questions et affaires soumises au conseil d'administration, puis exécute les orientations et délibérations votées. Sur le plan administratif, il assure la tenue et la garde des archives faisant foi.

Composition du bureau :

- *président* : André Auberge,
- *vice-président* : Charles Deygas,
- *secrétaire général* : Gaëtan de la Vergne,
- *trésorier général* : Joseph-Émile Serna.

Au cours de l'année 2021, le bureau s'est réuni deux fois :

- 13 mai,
- 14 octobre.

▶ LES COMITÉS D'ACTION

Sur le plan opérationnel, quatre comités d'action sont chargés de rechercher, instruire, puis proposer des dossiers de candidature de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre aux objectifs de la fondation.

Le comité Scientifique et Médical

a pour objet le soutien à la recherche médicale fondamentale ou à l'acquisition d'équipements dans le domaine prioritaire des déficiences motrices et/ou sensorielles liées au grand handicap. Il peut également prendre part à l'organisation ou au financement de prix ou de mémoires spécifiques.

Il peut aussi intervenir en tant qu'organisateur ou participant dans des colloques, expositions ou conférences en lien avec son objet.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidature de personnes morales (unités de recherche, laboratoires, etc.) ou physiques (programmes de recherche dans le cadre de thèses) susceptibles de répondre à ces objectifs.

Composition :

- Médecin général inspecteur Louis Cadot, responsable du comité,
- Professeur Gérard Saillant, président de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière,
- Professeur Emmanuel Chartier-Kastler, urologue au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière et au CHU Raymond Poincaré de Garches,
- Médecin chef des services hors classe Paul Balandraud, chef du pôle de chirurgie opérationnelle viscérale des hôpitaux de la plateforme sud-est (hôpitaux de Toulon-S^{te} Anne et Marseille-Laveran).

Le comité Handicap et Accessibilité

a pour objectif de favoriser l'autonomie des mutilés et invalides militaires, et particulièrement des plus dépendants, en mettant en œuvre les moyens d'action suivants :

- soutien financier à la recherche « appareillage et aides techniques », visant à encourager des travaux de recherches sur l'autonomie des personnes handicapées.

— sensibilisation à l'accessibilité par la publication d'une lettre d'information trimestrielle insérée dans le bulletin *Le Grand Invalide*.

Par la promotion de l'accessibilité, ce comité contribue à améliorer la qualité de vie des populations les plus vulnérables (personnes handicapées ou âgées).

Il a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidatures de personnes morales ou physiques susceptibles de répondre à ces objectifs.

Composition :

- Jean Jeuland, responsable du comité,
- Jean-Marie Leduc, grand invalide de guerre,
- Pierre-Marie Juranville, ancien président-directeur général d'Invacare,
- Éric Padieu, délégué interrégional à l'accompagnement des restructurations de défense, ancien directeur du CERAH.

Le comité Sport et Jeunesse

s'adresse aux militaires blessés – hommes et femmes – en activité ou réformés, qui souhaiteraient démarrer ou reprendre une activité physique et sportive.

Il peut aussi soutenir un dossier présenté par un club sportif affilié à une fédération, membre du Comité national olympique et sportif français, à condition que, parmi ses pratiquants, il y ait au moins un licencié handicapé ressortissant du ministère de la défense ou des anciens combattants.

Le comité Sport et Jeunesse a pour mission de rechercher et proposer les candidatures d'hommes et de femmes, principalement jeunes, susceptibles de pratiquer une discipline sportive ou de progresser dans l'activité choisie, facilitant ainsi leur intégration dans la société.

Composition :

- Lieutenant-colonel (er) Gaëtan de la Vergne, président du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides ;
- Commandant Bertrand Pesquié, directeur du Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides.

Le comité de la Mémoire

s'adresse à la jeunesse à travers la délivrance de prix ou l'organisation de manifestations de sensibilisation permettant aux collégiens et lycéens de mieux comprendre la vie de ceux qui ont participé aux guerres ou sont intervenus sur les théâtres d'opérations extérieurs. Il a également pour objet l'organisation ou la participation au financement de colloques, d'expositions ou de conférences, se rapportant aux mutilés et invalides de guerre et à l'histoire de la nation.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer des candidatures de personnes morales ou physiques, d'établissements scolaires ou de partenaires institutionnels susceptibles de répondre à ses objectifs.

Composition :

- Charles Deygas, responsable du comité,
- Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales honoraire, administrateur,
- Joseph-Émile Serna, trésorier général de la fondation.

▶ LE COMITÉ FINANCIER

Le comité financier est chargé d'étudier toutes les questions relatives aux affaires financières. Il veille en particulier à la qualité de la gestion des actifs.

Composition :

- André Auberger, président,
- Joseph-Émile Serna, trésorier général,
- Bernard Le Ferran, directeur.

▶ L'ÉQUIPE PERMANENTE

La fondation compte deux salariés permanents chargés de mettre en application la stratégie et les décisions arrêtées par le conseil d'administration et suivies par le bureau :

- Bernard Le Ferran, directeur,
- Héléna Boulaye, secrétaire comptable.

La crise sanitaire avait contraint la fondation à fermer les portes de son siège durant le premier confinement et à adopter le télétravail pour les fonctions éligibles à ce mode d'organisation (direction et comptabilité).

Le personnel effectue ses travaux à partir du serveur informatique sécurisé installé dans les locaux de la fondation et peut poursuivre son activité quel que soit l'endroit où il se trouve, dès lors qu'un accès internet est possible. Les procédures éprouvées à cette occasion ayant démontré leur efficacité, ce mode de fonctionnement a été pérennisé par l'adoption d'une charte de télétravail. Hors période de confinement strict, la présence d'un salarié au siège de la fondation est assurée trois jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi).

Dès lors, le confinement imposé en 2021 n'a pas eu d'impact sur l'activité de la fondation.

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

► LE COMITÉ DE SÉLECTION

Mis en place par le conseil d'administration au cours de l'année 2012, le comité de sélection a pour objectif d'étudier les projets proposés au financement par les comités d'action.

Sous la direction du président, il est composé :

- du secrétaire général et du directeur de la fondation,
- de l'animateur de chaque comité d'action,
- des représentants du Cercle des Amis (au maximum quatre).

Il se réunit au mois de mai pour arrêter la liste des projets qui est communiquée au conseil d'administration chargé de voter le programme d'actions de l'année en cours.

► LE COMITÉ D'ANALYSE STRATÉGIQUE

Le comité d'analyse stratégique est chargé de proposer au conseil d'administration les options stratégiques lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'éviter des erreurs coûteuses.

Composition :

- André Auberger,
- Patrice Molle,
- Caroline Girelli,
- Joseph-Émile Serna,
- Jean Jeuland,
- Gaëtan de la Vergne,
- Bernard Le Ferran.

Il a pour objet :

- de définir la politique générale de la fondation et les moyens à mettre en œuvre ;
- d'apporter au conseil d'administration une aide à la décision ;
- d'aider les comités d'action dans la recherche des projets ;
- de favoriser le mécénat (recherche de partenaires) ;
- de développer la prospective en matière économique et sociale, et en particulier renforcer les synergies avec les collectivités et l'État,
- de pérenniser la gouvernance en préparant la transition due à la disparition progressive des fondateurs actuels, ou au moins leur retrait des affaires, à l'horizon 2025 (solutions alternatives).

► LE CERCLE DES AMIS

Le Cercle des Amis est composé de partenaires institutionnels, de représentants d'entreprises, de fédérations, d'associations et de mécènes soutenant les actions ou opérations de la fondation, dont les buts sont déterminés par deux fondements : la solidarité et le devoir de Mémoire.

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

LES PRIX 2021 DE LA FONDATION

Malgré les circonstances particulières liées à la crise sanitaire, l'activité opérationnelle a été maintenue et le conseil d'administration a été en mesure d'arrêter le programme d'actions 2021.

À titre exceptionnel, le conseil d'administration avait accepté la proposition du président de reporter les crédits 2020 non consommés sur l'année 2021.

Le programme d'actions 2021, d'un montant de 40 k€, a donc été dopé de 13 k€ supplémentaires.

Programme d'actions 2021 - Synthèse

- allocations disponibles : 53 k€ (fonds propres de la fondation),
- montants votés : 39 k€ (montants alloués 41,5 k€ en raison de lauréats ex-aequo lors du concours des lycées militaires),
- nombre de lauréats : onze.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 17 novembre 2021 en présence de la plupart des lauréats. Nous remercions l'Institution nationale des Invalides pour la mise à disposition de la salle des rencontres et le soutien logistique apporté à cette occasion.

PROGRAMME D' ACTIONS 2021

► COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL



De g. à d. le médecin général inspecteur Louis Cador, responsable du comité scientifique et médical, le médecin général inspecteur Michel Guisset, directeur de l'Institution nationale des Invalides et le médecin chef des services hors classe Paul Balandraud.

LAURÉAT 2021

Un **prix d'honneur d'un montant de 6.500 €** a été décerné à l'Institution nationale des Invalides pour l'acquisition d'une lampe à fente BQ 900.

L'institution nationale des Invalides (INI) est la maison des combattants âgés, malades ou blessés au service de la patrie. Elle a pour mission :

- d'accueillir dans un centre des pensionnaires, à titre permanent ou temporaire, les invalides satisfaisant aux conditions de taux d'invalidité fixées par décret ;
- de dispenser dans un centre de réhabilitation post-traumatique des soins en hospitalisation ou en consultation en vue de la réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale des patients ;
- de participer aux études et à la recherche en matière d'appareillage des handicapés.

L'INI est un centre de référence du grand handicap de 180 lits et places. Son projet médical place le blessé au cœur du parcours de soins dans les champs de la réhabilitation physique et psychique. Il en découle la mise en œuvre de consultations de spécialités au plus près du patient pour limiter, autant que possible, les transferts vers d'autres structures pour des examens déportés.

Parmi les avis spécialisés inclus dans le parcours de soins interne à l'institution, l'ophtalmologie et la cardiologie contribuent à la prise en charge globale des patients handicapés. Une mise à niveau des équipements biomédicaux dédiés à la prise en charge des pensionnaires et des patients, dans le cadre d'examens spécialisés dans le domaine de l'ophtalmologie et de la cardiologie, devenait nécessaire.

Pour l'ophtalmologie, le projet consiste à renouveler un équipement en fin de vie pour le remplacer par une lampe à fente BQ900. La lampe à fente est un instrument de consultation indispensable pour l'examen complet de l'œil (cornée, iris, cristallin, rétine). Elle est d'utilisation quotidienne en particulier chez la personne avançant en âge. L'acquisition de la lampe à fente BQ900, qui constitue une référence dans le domaine en garantissant une qualité d'image exceptionnelle, permet de garantir aux patients de l'Institution la meilleure prise en charge possible.



Lampe à fente BQ 900

COMITÉ SCIENTIFIQUE & MÉDICAL

LAURÉAT 2021

Un **prix d'encouragement d'un montant de 3.500€** a été décerné à l'Institution nationale des Invalides pour l'acquisition d'un moniteur d'enregistrement de la pression artérielle ambulatoire OnTrack.

Pour la cardiologie, le projet consiste à acquérir un holter tensionnel palliant ainsi une carence qui imposait le transfert de patients handicapés sur des structures MCO (*ndlr*: terme utilisé pour désigner les activités aiguës de courte durée réalisées dans les établissements de santé, en hospitalisation -avec ou sans hébergement- ou en consultations externes).

L'achat de cet enregistreur de pression artérielle ambulatoire ABP OnTrak va permettre aux patients le nécessitant, dans les meilleures conditions de confort, de réaliser l'évaluation en ambulatoire de l'hypertension, et de bénéficier d'un avis spécialisé sur site.



Moniteur d'enregistrement de la pression artérielle ambulatoire OnTrack

COMITÉ HANDICAP & ACCESSIBILITÉ



Le général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas, gouverneur des Invalides et membre de droit du conseil d'administration de la fondation, remet le diplôme d'honneur à M. Sylvio Quincey, nouveau président de l'Association du Foyer des Invalides.

LAURÉAT 2021

Un **prix d'honneur d'un montant de 6.000€** a été décerné au Foyer de l'Institution nationale des Invalides. Ce don va servir à soutenir le projet de rénovation des locaux.

L'Association du Foyer des Invalides fut créée au lendemain de la Première Guerre mondiale et reconnue d'utilité publique en 1927, dans le but d'œuvrer au profit des pensionnaires et hospitalisés de l'Institution.

Elle est présidée par M. Sylvio Quincey.

En plus d'un espace de vie et de convivialité au profit des pensionnaires et des hospitalisés, le Foyer des Invalides, soutenu par une équipe de bénévoles, assure la permanence d'un accès Internet, d'une boutique et d'une bibliothèque, ainsi que l'organisation de nombreuses sorties culturelles et récréatives.

Mais les locaux sont désormais obsolètes et nécessitent une rénovation complète comprenant notamment certains aménagements destinés à en améliorer l'accessibilité.

COMITÉ SPORT & JEUNESSE



M. Kevin Carnec, vice-président de l'Association Les Merlus du Centre de Kerpape et M^{me} Nadine Quinio, entraîneur correspondant.



Foot-fauteuil Strike Force

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000 €** a été décerné à l'Association Les Merlus du Centre de Kerpape pour l'acquisition d'un fauteuil électrique pour la pratique du foot-fauteuil.

Cette association a pour objectifs de rendre plus accessible la pratique du foot-fauteuil électrique pour les personnes en situation de handicap en loisirs et compétitions, et promouvoir, organiser et développer la pratique sportive d'enfants en situation de handicap à travers cette discipline.

Le but de cette pratique est de faire passer le jeune du statut de spectateur au statut d'acteur et le faire percevoir par sa famille de manière différente en gagnant un nouveau statut et une nouvelle identité.

Ce sport est également accessible aux patients hospitalisés au centre de Kerpape.

Le parc de fauteuils est renouvelé de manière fréquente, la technologie évoluant vite. Les fauteuils sont adaptés avec des aides techniques personnalisées.

Le projet consiste à acquérir un fauteuil Strike Force de nouvelle génération dont le coût unitaire est de 12.265 €.



Pour découvrir le foot-fauteuil électrique, flashez le qr-code ci-contre ou suivez le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=Z7wyzcK4mr8>

COMITÉ SPORT & JEUNESSE



Le commandant Bertrand Pesquié, directeur du Cercle sportif de l'INI et le médecin général inspecteur Michel Guisset, directeur de l'Institution nationale des Invalides.



Exemple d'activité réalisée lors des stages "Montagne"

Un **prix d'honneur d'un montant de 5.000€** a été décerné au Cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides (CSINI) pour l'organisation d'un stage « Montagne » pour quatre pensionnaires à Bessan.

Ce séjour hivernal en montagne, adapté à la typologie des pensionnaires de l'INI, a été testé et éprouvé par le CSINI depuis plusieurs années. La formule retenue pour 2022 tient compte des expériences précédentes et devrait permettre d'optimiser cette activité précisée des pensionnaires.

La participation financière de la Fondation des plus grands invalides de guerre va permettre d'exonérer les pensionnaires de la participation de 1.000€ qui leur avait été demandée jusqu'à présent, afin de couvrir les frais d'hébergement, d'alimentation, ainsi que le coût de certaines activités (promenade en traîneaux tirés par des chiens, visites, etc.).

L'objectif du stage est de permettre à quatre pensionnaires désignés par les autorités de l'INI en fonction de leur volontariat et de leur état de santé, de s'oxygéner en s'éloignant des Invalides et de Paris et, pour certains, de découvrir ou redécouvrir la montagne en hiver.



Pour découvrir le stage hiver, flashez le qr-code ci-contre ou suivez le lien : <https://www.facebook.com/csiniofficiel/videos/stage-pensionnaires-2021balade-en-chiens-de-tra%C3%A9neau-sous-un-magnifique-soleil-p/284922533020469>

COMITÉ DE LA MÉMOIRE

la France au cœur

Concours interlycées militaires de la Défense - édition 2021

Contexte : La Fondation des plus grands invalides de guerre va célébrer en octobre 2022 le centième anniversaire du mouvement des grands invalides de guerre, rassemblement né après la Première Guerre mondiale à l'initiative des plus grands blessés de ce conflit meurtrier.

Pour honorer dignement cet anniversaire, la fondation prépare, en étroite coopération avec l'Association des écrivains combattants, elle-même centenaire, la publication d'un livre sur le thème de l'amour de la France.

Pour sa première édition, le concours « **la France au cœur** », organisé par la Fondation des plus grands invalides de guerre (FPGIG) avec le soutien de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), a rencontré un franc succès.

Le sujet retenu, « **Comment faire aimer la France aujourd'hui ?** », et les thèmes de composition : la France - son histoire, la France - sa culture, la France - son armée ou encore la France et le sport, ont séduit de nombreux lycéens.

RÉSULTATS

Catégorie « œuvre collective »

- Prix d'honneur de 5.000 € : Lycée naval de Brest seconde 2 ;
- Accessit de 2.500 € : Lycée militaire d'Aix-en-Provence et Lycée naval de Brest seconde 3 (ex-aequo).

Catégorie « candidat libre »

- Prix d'honneur de 2.500 € : Marie Delpino (École des pupilles de l'air) ;
- Accessit de 1.000 € : Maud Mirabel (Lycée militaire d'Autun).

C'est donc 13.500 € qui ont été distribués pour ce concours organisé dans le cadre du programme d'action 2021 de la fondation – catégorie Mémoire.



Véronique Peauccelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG remet le diplôme d'honneur du concours des lycées militaires dans la catégorie « Œuvre collective » à la seconde 2 du Lycée naval représentée par M^{lle} Anne Benassi.

► COMITÉ DE LA MÉMOIRE



Patrice Molle, représentant le ministre de l'Intérieur au sein du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, a remis l'accessit du concours des lycées militaires de la Défense au lycée militaire d'Aix-en-Provence, catégorie « Œuvre collective », aux élèves Emy Delpont et Ugo Combalier accompagnés d'une délégation d'autorités de l'établissement (colonel Christophe Lhomme, chef de corps, M^{me} Karine Richard-Brun, proviseure, et M^{me} Marie-Frédérique Bordier, professeure).



Patrice Molle, représentant le ministre de l'Intérieur au sein du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, a remis l'accessit du concours des lycées militaires de la Défense à la seconde 3 du Lycée naval, lauréate dans la catégorie « Œuvre collective », représentée par M. Tanguy Gaspar.

► COMITÉ DE LA MÉMOIRE



De g. à dr., André Auberger, président de la Fondation des plus grands invalides de guerre, Charles Deygas, vice-président de la Fondation des plus grands invalides de guerre et responsable du comité de la Mémoire, Véronique Peaucelle-Delelis, directrice générale de l'ONACVG, et M^{lle} Marie Delpino (école des pupilles de l'air), lauréate du concours des lycées militaires dans la catégorie « Candidat libre ».



De g. à dr., Joseph-Émile Serna, trésorier général de la Fondation des plus grands invalides de guerre, M^{lle} Maud Mirabel (lycée militaire d'Autun), qui a remporté l'accessit du concours des lycées militaires dans la catégorie « Candidat libre » et Mickaël Mirabel, professeur.

COMITÉ DE LA MÉMOIRE



De g. à dr., Patrice Molle, représentant le ministre de l'Intérieur au sein du conseil d'administration de la Fondation des plus grands invalides de guerre, André Auberge, président de la Fondation des plus grands invalides de guerre, et Alfred Gilder, secrétaire général de l'Association des écrivains combattants dont le prix littéraire Michel Tauriac récompensant l'ensemble d'une œuvre est mécénée par notre fondation (le prix Michel Tauriac 2021 a été attribué à Andreï Makine, de l'Académie Française).



ANDREÏ MAKINE

Né le 10 septembre 1957 à Divnogorsk (région de Krasnoïarsk, Sibérie centrale), Andreï Makine a été très tôt orphelin. C'est une grand-mère d'origine française qui l'initie dès son plus jeune âge à la culture et à la langue française, une langue qu'il continuera à étudier à l'université de Moscou. Il consacrera d'ailleurs sa thèse de doctorat au roman français contemporain. Au début des années 80, son statut de coopérant l'amène à beaucoup voyager.

Professeur de philologie à Novgorod, il participe à la revue *Littérature moderne à l'étranger*. En 1987, un poste d'assistant de russe dans un lycée parisien l'amène en France, où il restera clandestinement. Les «ennuis petits et grands» que lui ont causés les différents régimes russes, lui font obtenir le statut de réfugié politique. Une vie précaire faite de cours particuliers de russe, puis d'un poste à l'Institut d'Études Politiques. Pendant «ces années folles», ces années de «désespoir permanent», Makine écrit et publie trois romans (*Au temps du fleuve Amour*, *Confession d'un porteur de drapeau déchu* et *La Fille d'un héros de l'Union soviétique*, livre qu'il traduira en russe

pour être publié dans la catégorie des « écrivains russes » !), sans grand succès...

Dans le même temps, il rédige une thèse (qu'il soutiendra en Sorbonne) sur la poétique de la nostalgie dans la prose d'Ivan Bouinine.

Un écrivain exigeant

En 1995, c'est la reconnaissance de son talent, avec la publication du *Testament français*, couronné – fait exceptionnel – par trois grands prix littéraires français, le Goncourt, le Médicis et le Goncourt des Lycéens. Un roman écrit en français, comme toute son œuvre, une langue qui – selon lui – lui permet d'échapper «aux ombres trop intimes de Tchekov ou de Tolstoï». Il n'en reste pas moins que les journalistes le qualifient toujours «d'écrivain russe à Paris» et qu'aujourd'hui, Andreï Makine occupe une place essentielle dans la littérature française, celle d'un écrivain au style exigeant :

« *L'écriture ne se résume pas seulement à des mots, au style, ni même à l'enchaînement des phrases ; l'écriture, c'est surtout une vision. On écrit avec les yeux, pas avec la plume* », affirme-t-il.

Il écrit plusieurs livres sous le nom de Gabriel Osmonde, dont *L'Œuvre de l'amour* et *L'Alternance*. Élu à l'Académie française, le 3 mars 2016, au fauteuil de M^{me} Assia Djebar (5^e fauteuil), et reçu le 15 décembre 2016 par Dominique Fernandez.

CENTENAIRE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Pour célébrer le centenaire de la création du mouvement des Plus grands invalides de guerre, né le 15 octobre 1922, le conseil d'administration envisage plusieurs actions de prestige parmi lesquelles la publication d'un livre, l'organisation d'un colloque national et la tenue d'un dîner de soutien.

► LE LIVRE DU CENTENAIRE

Le projet de création d'un livre sur le thème de l'amour de la France a été lancé dans le courant du dernier trimestre 2020.

Publié à l'occasion des célébrations du Centenaire du mouvement des Plus grands invalides de guerre, né le 15 octobre 1922 avec la création de l'Association nationale des grands invalides de guerre, l'ouvrage vise à offrir aux élèves situés dans la tranche d'âge 14-16 ans (classes de troisième et seconde), un complément pédagogique dans les domaines du civisme, du patriotisme et du devoir de mémoire. À ce titre, il s'inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture mis en place par l'éducation nationale, notamment pour ce qui concerne le domaine de la formation de la personne et du citoyen.

Ouvrage civique d'environ 200 pages en couleurs rédigé par un collectif d'écrivains, professeurs et historiens de renom, spécialistes des thèmes abordés, le livre s'attachera à mettre en évidence les apports des conflits modernes dans ce qu'est devenue la France du XXI^e siècle, en soulignant notamment l'apprentissage et la construction d'une résilience collective nationale toujours d'actualité.

Les thèmes abordés couvriront un large spectre allant du territoire à l'histoire en passant par la démographie, la richesse culturelle ou encore les questions sociétales : La France et... ses origines, son histoire, sa mémoire, sa langue, sa culture et sa littérature, son unité, sa population, sa diversité, ses richesses, ses institutions et ses valeurs (symboles et emblème), sa sécurité, sa défense et son armée, sa gastronomie et son art de vivre, le sport (liste non exhaustive).

Les auditions des rédacteurs ont démarré le 12 janvier 2021 et se sont succédé tout au long de l'année au rythme d'une réunion par mois.

Un groupe de travail interne à la fondation, composé de quatre membres du conseil d'administration, assure la coordination générale du projet et le suivi des auditions. Le directeur de la fondation assure le suivi opérationnel et administratif de l'ensemble du projet, ainsi que les relations avec les différents acteurs, et en particulier avec l'association des écrivains combattants (AEC), partenaire de l'opération.

Le secrétaire général de l'AEC est assuré des relations avec les rédacteurs, le suivi rédactionnel, avec notamment le contrôle de cohérence globale de l'ensemble de l'ouvrage, le respect de la ligne éditoriale et le pilotage du comité de relecture.

L'ouvrage sera publié aux éditions Glyphe et sortira le 1^{er} septembre 2022.

▶ CONCOURS INTERLYCÉES MILITAIRES DE LA DÉFENSE

la France au cœur



Le concours intitulé “ La France au cœur ” est organisé par la Fondation des plus grands invalides de guerre (FPGIG) avec le soutien de l’Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

1- PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

L’ONACVG : Établissement public sous tutelle du ministère des Armées, l’ONACVG a pour mission de veiller aux intérêts matériels et moraux de ses ressortissants : anciens combattants et victimes de guerre et leurs ayant cause, pupilles de la Nation, veuves de guerre, mutilés de guerre et blessés en opérations extérieures, etc.

Opérateur du ministère chargé de la mise en œuvre de la politique mémorielle, il dispose à cet effet de services départementaux métropolitains et ultramarins, et depuis 2010, d’un réseau de référents mémoire régionaux.

Ses missions de transmission de la mémoire des grands conflits contemporains et des valeurs citoyennes ont naturellement amené l’ONACVG à initier des actions pédagogiques à destination du jeune public et à la création de concours jeunesse, afin d’impliquer les plus jeunes générations dans le travail de mémoire et de participer de l’éducation à la citoyenneté.

www.onac-vg.fr

2- OBJET DU CONCOURS

Nous proposons aux lycéens, scolarisés en classes de seconde au sein des six lycées militaires de la Défense, de participer à un concours sur le thème “ **Aimer la France** ”.

Les participants sont invités à **rédigier une dissertation** dont le sujet est “ **Comment faire aimer la France aujourd’hui ?** ” sur un des thèmes aux choix suivants :

- la France, son histoire,
- la France, sa culture,
- la France, son armée,
- la France et le sport.

Contexte : La Fondation des plus grands invalides de guerre va célébrer en octobre 2022 le centième anniversaire du mouvement des grands invalides de guerre, rassemblement né après la 1^{re} Guerre mondiale à l’initiative des plus grands blessés de ce conflit meurtrier.

Pour honorer dignement cet anniversaire, la fondation prépare, en étroite coopération avec l’Association des écrivains combattants, elle-même centenaire, la publication d’un livre sur le thème de l’amour de la France. Les meilleures copies du concours seront publiées dans cet ouvrage.

3- MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre part aux concours, les travaux devaient être envoyés par les établissements, en deux exemplaires, accompagnés d'une fiche d'inscription faisant acte de candidature, en pli simple non recommandé. La date limite de réception des travaux était fixée au 31 mai 2021.

Catégorie "œuvre collective"

Cette catégorie concerne les six établissements scolaires qui constituent, chacun, un seul groupe par classe de seconde, chargé de les représenter. De ce fait, il peut y avoir autant de groupes que de classes de seconde ouvertes au sein d'un établissement considéré.

La constitution du groupe est laissée à l'entière appréciation du personnel enseignant, mais ne peut être inférieure à quatre élèves. Le travail du groupe est effectué dans le cadre d'un projet encadré.

Le dossier d'inscription doit comporter la fiche d'inscription en groupe dûment remplie, le certificat de scolarité de chaque participant et la dissertation en deux exemplaires.

Catégorie "candidat libre"

Cette catégorie s'adresse aux élèves qui souhaitent produire un texte rédigé sur leur temps libre, sans accompagnement ou encadrement pédagogique.

Le dossier d'inscription doit comporter la fiche d'inscription candidat libre dûment remplie, le certificat de scolarité du candidat et la dissertation en deux exemplaires.

4- FORME ATTENDUE DES TRAVAUX

La dissertation d'une longueur comprise entre 4 pages (soit 12.000 signes) et 8 pages (soit 24.000 signes) devait être dactylographiée avec un logiciel de traitement de texte, et présenté sur des feuilles au format A4, recto, en noir, police Arial 11, justifié. Les textes au format manuscrit n'étaient pas acceptés.

Pour les deux catégories, les travaux devaient être adressés à la fondation sous deux formes différentes :

- par voie postale, en deux exemplaires,
- par voie électronique, sous forme de fichier PDF, à "fondation@invalidesdeguerre.org".

5- PRIX

Chaque catégorie était dotée d'un prix et d'un accessit.

→ Catégorie "œuvre collective" : 1^{er} prix de 5.000 €, accessit de 2.500 €.

→ Catégorie "candidat libre" : 1^{er} prix de 2.500 €, accessit de 1.000 €.

6- CRITÈRES DE SÉLECTION

Sur le fond, étaient attendues les composantes classiques (introduction, développement, conclusion).

Sur la forme, au-delà du respect des conventions de présentation, le jury comptait sur des textes rédigés dans une langue soutenue et un style recherché, avec une ponctuation précise.

7- CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours a débuté officiellement le 1^{er} mars 2021.

Au 31 mai 2021 (cachet de la poste faisant foi), les inscriptions sont closes et les travaux doivent être adressés à la fondation.

Le jury s'est réuni courant juin 2021 et les résultats ont été publiés le 30 juin 2021, date à laquelle ont été remis les prix.

LES LIBÉRALITÉS

Toute personne ayant l'intention de rendre la fondation légataire a intérêt à affecter les fonds légués à une destination précise. Le choix relève de sa propre sensibilité : aides sociales au profit des conjoints survivants, aide à l'acquisition d'appareillage et d'aides techniques, entretien des sépultures, etc.

À défaut d'indications sur les intentions du donateur, les sommes recueillies seront versées à la dotation de la fondation et ne pourront pas servir aux missions de solidarité.

Aux adhérents "grand invalide de guerre" ou aux conjoints survivants qui auraient institué l'ex-fédération comme légataire, il convient d'apporter les précisions suivantes.

La Fédération nationale des plus grands invalides de guerre a perdu toute existence juridique au moment de la création de la Fondation des plus grands invalides de guerre (cf. décret du 8 décembre 2010 - JO du 10 décembre 2010). Le décret du 23 juillet 1927 qui lui accordait la reconnaissance d'utilité publique a été abrogé.

Les testaments de nos adhérents sur lesquels la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre serait inscrite comme légataire - particulier ou universel -, s'appliqueront en l'état.

Si la volonté du testateur est maintenue à l'égard de la fondation, établissement reconnu d'utilité publique par le décret du 8 décembre 2010, et qui se substitue à la fédération, il n'est pas nécessaire de modifier les termes du testament en instituant la Fondation des plus grands invalides de guerre comme légataire. Le notaire constatera lui-même le lien entre les deux organismes par le truchement du décret du 8 décembre 2010.

Par ailleurs, la Fondation des plus grands invalides de guerre, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs totalement exonérés de droits de succession.

Dans la rédaction du testament, nous rappelons donc aux donateurs l'impérieuse nécessité de mentionner, de manière claire et incontestable, la destination qu'ils souhaitent donner à leur legs.

Plusieurs possibilités sont offertes :

- action sociale destinée aux conjoints survivants,
- action sociale destinée aux grands invalides de guerre,
- appareillage,
- aides techniques,
- ou tout autre choix, dès lors qu'il est en conformité avec l'objet de la fondation. Se reporter aux statuts disponibles sur le site internet de la fondation : www.invalidesdeguerre.org (rubrique QUI SOMMES-NOUS? STATUTS).

RAPPORT FINANCIER 2021

▶ IMPACT COVID-19

En dépit de l'épidémie due à la Covid-19 qui a perduré sur l'année 2021, les activités de la fondation n'ont pas été affectées. À la date d'arrêté des comptes, le président n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il est précisé, par ailleurs que la fondation n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune aide mise en place par le gouvernement.

▶ ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La crise sanitaire relative à la Covid-19 s'est poursuivie après la clôture de l'exercice. Les impacts en résultant, à la date d'arrêté des comptes, sont difficilement quantifiables, mais ne donnent pas lieu à d'incertitudes significatives.

▶ INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, la fondation recourt aux services du cabinet d'expertise comptable Léo Jégard & Associés. La mission est placée sous la responsabilité de M. François Jégard, associé signataire, qui est assisté dans l'organisation et le suivi de sa mission par M^{me} Anaïs Souto, directrice de mission.

La sincérité et la régularité des comptes sont vérifiées par M. Jégard, commissaire aux comptes, désigné lors du conseil d'administration du 22 juin 2017 pour un mandat de six ans, qui expirera à l'issue du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

La cérémonie de remise des prix 2020–2021 s'est déroulée le 10 novembre 2021 dans la salle des rencontres de l'Institution nationale des Invalides. Onze prix ont été remis pour un montant de global de 41.500 €.

La fondation a reçu en mars le solde du compte du Legs Aufrère : 35.781,29 €. Le compromis de vente de la maison de Poulaines a été signé le 12 novembre pour un montant net vendeur de 80.000 €.

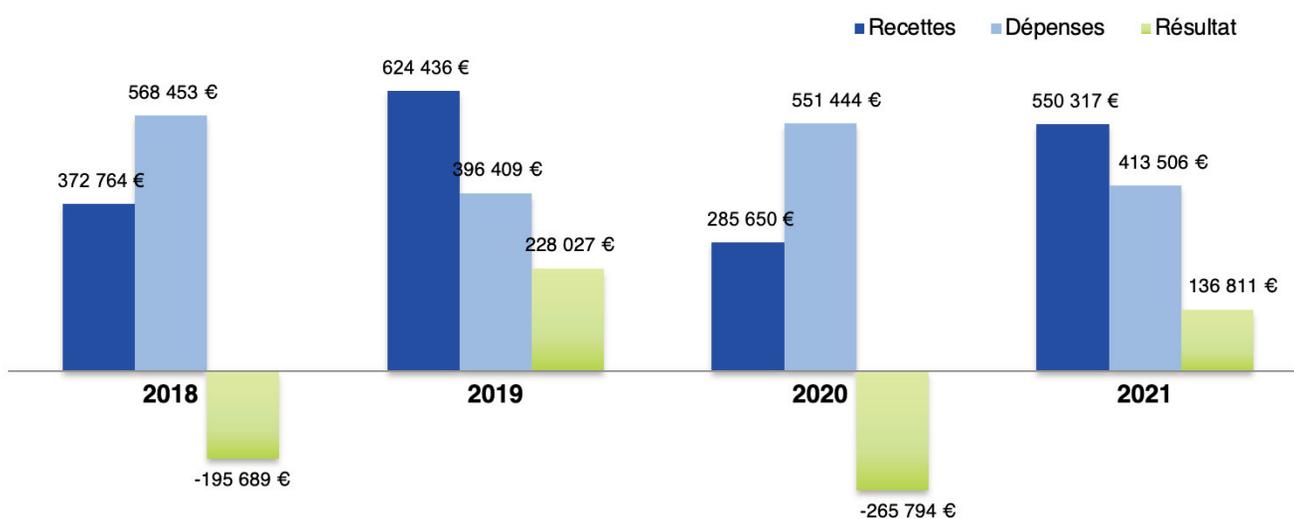
Au titre de l'exercice 2021, la fondation a dégagé un excédent de 136.811 €.

Par ailleurs, concernant la gestion des VMP, le conseil d'administration a décidé de gérer en direct une poche d'actions à dividendes d'un montant de 322.000 €.

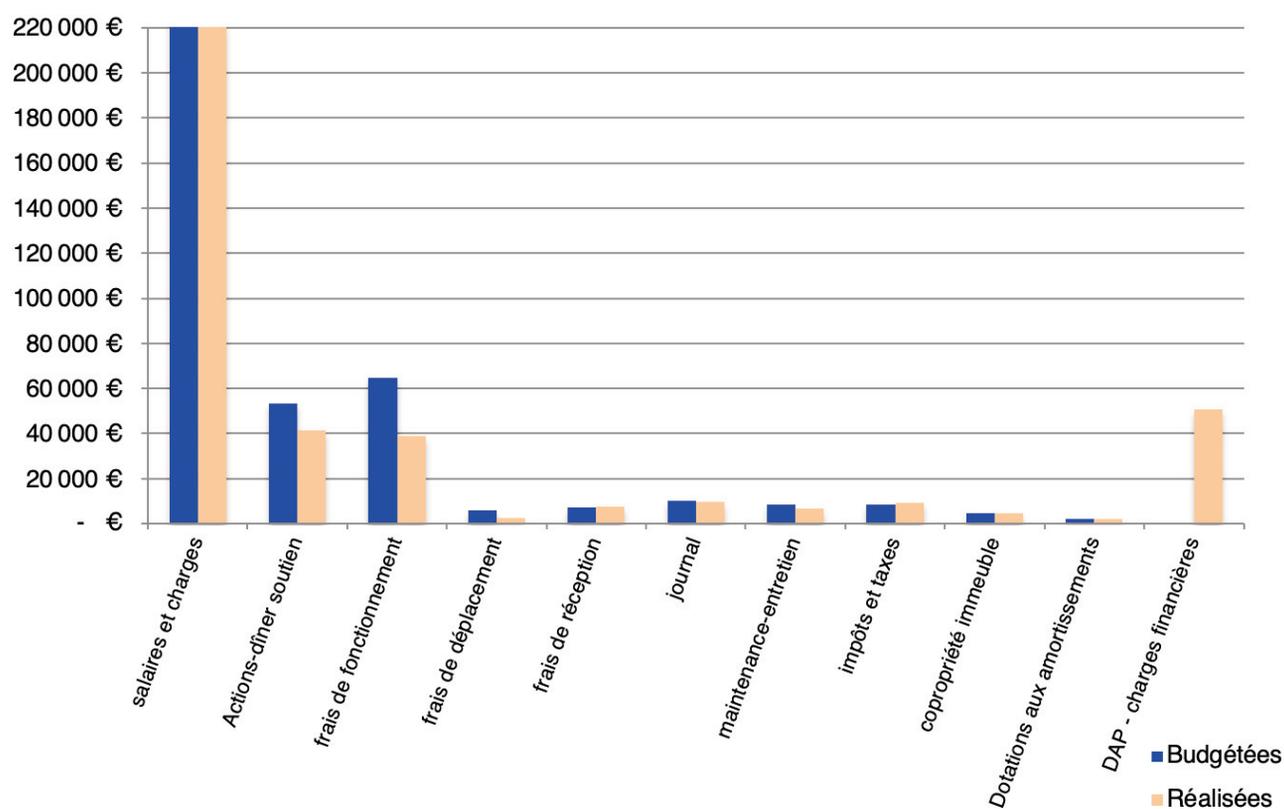
▶ ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les normes habituellement en vigueur dans les fondations. Pour l'exercice 2021, il laisse apparaître un **bénéfice de 136.811 €**.

Compte de résultat



Charges 2021 budgétées et réalisées



S'agissant des charges, la réalisation au 31 décembre 2021 laisse apparaître une différence de 25.236 € par rapport au budget de 388.270 €. Cet écart est dû essentiellement aux postes *Autres services extérieurs* (-27.592 €) et *Dotations aux provisions* (+ 50.759 €).

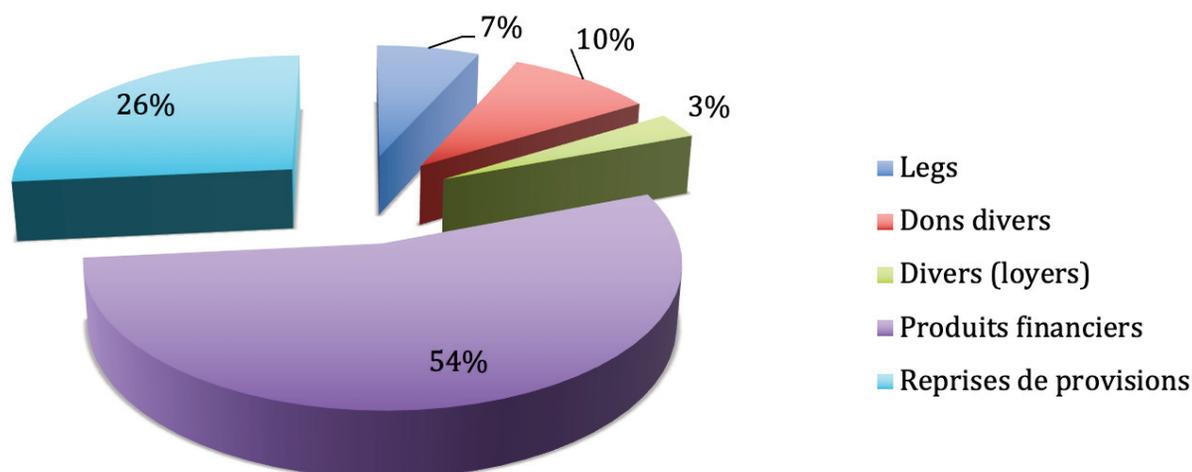
Les postes du projet de budget sont pratiquement identiques aux postes réalisés au 31 décembre 2021.

Les écarts les plus significatifs des charges par rapport au projet de budget 2021 sont analysés à la rubrique CHARGES – Fonctionnement.

Le poste *Frais de fonctionnement* (cf. figure 2) représente toutes les charges permanentes de fonctionnement courant : EDF/GDF, fournitures de bureau, locations diverses, diverses documentations et cotisations, abonnements divers, frais d'honoraires, relations publiques, affranchissements, téléphone, etc.

▶ RESSOURCES

Ressources 2021



LEGS AUFRÈRE

Le 22 mars, la fondation a reçu le solde du compte espèces d'un montant de 35.781 €. En plus d'actifs mobiliers, la succession Aufrère comprenait un bien immobilier dont le conseil d'administration a décidé la mise en vente. La mission a été confiée à l'agence immobilière NESTENN qui a reçu un mandat exclusif de six mois. Un compromis de vente a été signé le 12 novembre 2021 pour un montant de 80.000 € net vendeur.

SUBVENTIONS

Au même titre que les acteurs économiques classiques, les fondations et associations subissent de manière sensible le ralentissement économique général. Les financements publics distribués sous forme de subventions sont en baisse constante, en particulier de la part de l'État.

Aucune demande de subvention n'a été déposée au titre de l'exercice 2021.

DONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le montant total des dons et contributions financières perçus par la fondation s'élève à 50.980€, soit 10% des ressources. L'essentiel de ces fonds provient de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG).

L'ANPGIG a octroyé à la fondation une contribution financière de 50.000€ pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel pour l'année 2021. Ces fonds servent notamment à régler la prime pour mise à disposition du personnel d'un montant de 32.763€, charges comprises.

Nous avons enregistré 980€ de dons versés par les adhérents de l'association.

PRODUITS DIVERS DE GESTION

Depuis 1993, l'Union nationale de l'arme blindée cavalerie char (UNABCC) occupe un bureau de permanence au siège de la fondation. Cette association nous adresse un soutien au titre de sa contribution aux charges de fonctionnement liées à cette occupation. Pour 2021, l'UNABCC a versé un don de 3.100 €.

Au titre de l'année 2021, l'Association des écrivains combattants a versé :

- 12.000€ de loyer pour la location d'un grand bureau,
- et 371 € au titre de la participation aux charges EDF-GDF fixée à 10% de la consommation globale.

À titre exceptionnel, aucune contribution n'a été versée pour l'utilisation de la salle de réunion, le principe de précaution ayant conduit la fondation à interdire, pendant la crise sanitaire, la tenue de réunion dans cette salle, située en sous-sol, sans ouverture sur l'extérieur.

L'ANPGIG prend à sa charge 34% des frais de fournitures de bureau/produits d'entretien supportés par la fondation, à savoir 680€ (résolution n° 138 du conseil d'administration ANPGIG du 3 novembre 2020).

PRODUITS FINANCIERS

Le total des produits financiers encaissé s'élève à 283.930€. Ils sont répartis de la manière suivante :

PRODUITS FINANCIERS					
VMP					
Prestataire	Contrat	Support	Vente	+/- values	TOTAL
ACP	Intencial 2300418	Apicil Euro Select	83 321,54 €	21 678,46 €	105 000,00 €
ACP	Intencial 2300622	Perform. Transatl 01-2019	35 234,06 €	4 992,84 €	40 226,90 €
ACP	Intencial 2300622	Performan. Transatl 01-2019 détachement coupon		8 206,29 €	8 206,29 €
AXA	Gestion pilotée	Axa coupon Sérénité 5	322 184,00 €	119 909,00 €	442 093,00 €
SG Banque Privée	Gestion pilotée	plus values cessions 2021		55 321,00 €	55 321,00 €
Produits nets sur cessions				210 107,59 €	
LIVRET					
Prestataire	Contrat	Support	intérêts		
Société Générale		Compte sur livret		46,66 €	
SCPI					
Prestataire	Contrat	Support	Vente	dividendes	TOTAL
Neufilze		Monévie CT 100288818		18 289,77 €	
ACP		Dividendes SCPI		44 012,17 €	
Dividendes SCPI				62 301,94 €	
GESTION PILOTÉE ET GESTION DIRECTE					
Prestataire	Contrat	Support	Vente	intérêts	TOTAL
SG Banque Privée	SGBP	Dividendes gestion pilotée		6 319,39 €	
SG Banque Privée	SGBP	Dividendes gestion directe		5 152,68 €	
Total produits financiers				283 928,26 €	

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le conseil d'administration du 27 mai 2021 a pris la décision d'abonder la ligne *Programme d'actions* de 5.000€ pour tenir compte de l'annulation d'un stage sportif inscrit au programme d'action 2020 et non réalisé en raison de la crise sanitaire (Comité Sport et Jeunesse-projet n° 61 : CSINI-stage de reconstruction et de réhabilitation).

REPRISES DE PROVISIONS

L'année 2021 se termine sur une hausse des marchés boursiers. L'enregistrement de 141.475€ de reprises de provisions est comptabilisé.

► CHARGES

Le total des charges de la fondation représente un coût global de 413.506 €, en augmentation de 25.236 € par rapport au projet de budget 2021. Cet écart est dû pour l'essentiel au poste *Dotations aux provisions (Charges financières)* pour 50.759 €.

FONCTIONNEMENT

Les écarts les plus significatifs des charges de fonctionnement par rapport au projet de budget 2021 sont :

- Le poste EDF-GDF : - 1.026€ (poste difficile à budgéter, prorata sur 3 ans),
- Entretien - réparation : - 2.000€ (pas de travaux),
- Frais des administrateurs : - 3.220€ (le principal déplacement a concerné la cérémonie de remise des prix, la fondation ayant financé le déplacement des lauréats des lycées militaires de la Défense),
- Divers imprévus : - 37.500€ (abandon d'un projet d'installation d'une VMC dans les bureaux),
- Charges du personnel : - 2.396€ (arrêt de travail pour un employé, pas d'augmentation salariale),
- Activités du programme d'actions : - 11.500€ (Handicap et Accessibilité 4.000€, Sport et Jeunesse 5.000€, Mémoire 2.500€),
- Services bancaires : + 12.708€ (Société générale : 1.473€ - SG Banque privée/gestion pilotée : 11.374€ - ACP Gresham : 992€ - SG Banque privée/gestion directe : 1.869€),
- Impôts et taxes : + 1.202€ (Taxe habitation Poulaines + 618€, augmentation Taxes habitation et foncière du siège parisien + 609€, diminution Uniformation -25€),
- Livre du Centenaire : + 1.000€ (article de M. Gérard-François Dumont),
- Dotations aux provisions (Charges financières) : + 50.759€.

ACTION SOCIALE

Par suite d'une convention informelle entre les gouvernances de la fondation et de l'association, constatée le 4 décembre 2012, l'association gère l'action sociale à destination des adhérents.

Donation Thuillier - Ce fonds est géré par une commission composée de trois membres du conseil d'administration de l'ANPGIG (M^{me} Algrain, MM. Legrand et Le Ferran). Il permet d'attribuer des aides financières aux conjoints survivants dans le besoin, qui en font la demande. En 2021, aucune aide n'a été enregistrée à ce titre.

Le conseil d'administration de l'ANPGIG du 25 mars 2014 a décidé que les secours au décès, attribué à chaque conjoint survivant après le décès d'un adhérent marié, seraient imputés systématiquement et exclusivement sur le compte Thuillier à compter du 1^{er} janvier 2014, cette décision ne

trahissant en rien l'esprit du donateur.

En 2021, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- L'ANPGIG a versé 16 secours au décès à 1.000 €, soit 16.000 €. Un chèque de 1.000 € nous a été retourné le 13 janvier 2021.
- Le solde du compte au 31 décembre 2021 est de 133.147,13 €.

Pour mémoire, à sa création, le montant de cette allocation avait été indexé à hauteur de 50 fois la valeur du point de pension militaire d'invalidité en vigueur. Le conseil d'administration du 26 juin 2018 a décidé que ce secours ne serait plus corrélé au point de pension militaire d'invalidité, et l'a portée au montant forfaitaire de 1.000 €.

Legs Scott - Ce fonds est géré par l'ANPGIG, mais détenu sur un compte de la fondation. Au cours de l'exercice 2021, la commission d'attribution de ce legs, composée de M^{me} Algrain, MM. Legrand et Le Ferran, a versé deux secours pour l'aménagement de véhicule. Le solde du compte au 31 décembre 2021 est de 62.750,33 €.

Ce legs sert à participer à l'acquisition de matériels (orthèses, prothèses) et à l'aménagement de véhicules ou de sanitaires. L'aide est plafonnée à 1.000 €. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les aides techniques et l'appareillage, et tous les cinq ans pour les équipements automobiles. L'action sociale est administrée par l'association, mais les allocations sont versées par la fondation qui détient l'intégralité des fonds.

PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions 2021 a retenu sept projets pour un montant global de 41.500 €. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée le mercredi 10 novembre, dans la salle des rencontres de l'Institution nationale des Invalides. Les frais d'organisation de la réception s'élèvent à 4.942 €.

Lauréats :

→ *Comité Scientifique et Médical*

- L'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 3.500 € pour l'achat d'un moniteur d'enregistrement de la pression artérielle ambulatoire *Ontrack*.
- L'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 6.500 € pour l'achat d'une lampe à fente BQ 900.

→ *Comité Handicap et Accessibilité*

- Le Foyer des Invalides a reçu un prix de 6.000 € pour la réfection du local d'accès à Internet (salle d'accueil du foyer).

→ *Comité Sport et Jeunesse*

- L'association Les Merlus de Kerpape a reçu un prix de 5.000€ pour l'achat d'un foot-fauteuil.
- Le cercle sportif de l'Institution nationale des Invalides a reçu un prix de 5.000€ pour un stage « Montagne » pour les pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides.

→ *Comité de la Mémoire*

- L'Association des écrivains combattants a reçu un prix de 2.000€ pour le prix littéraire Michel Tauriac (prix qui récompense l'ensemble d'une œuvre).
- Le lycée naval de Brest seconde 2 a reçu un prix de 5.000€ dans le cadre du Concours interlycées militaires de la défense – catégorie œuvre collective.
- Le Lycée naval de Brest seconde 3 a reçu un prix de 2.500€ dans le cadre du Concours interlycées militaires de la défense – catégorie œuvre collective.
- Le lycée militaire d'Aix-en-Provence a reçu un prix de 2.500€ dans le cadre du Concours interlycées militaires de la défense – catégorie œuvre collective.
- L'école des pupilles de l'air : Marie Delpino a reçu un prix de 2.500€ dans le cadre du Concours interlycées militaires de la défense – catégorie candidat libre.
- Lycée militaire d'Autun : Maud Mirabel a reçu un prix de 1.000€ dans le cadre du Concours interlycées militaires de la défense – catégorie candidat libre.

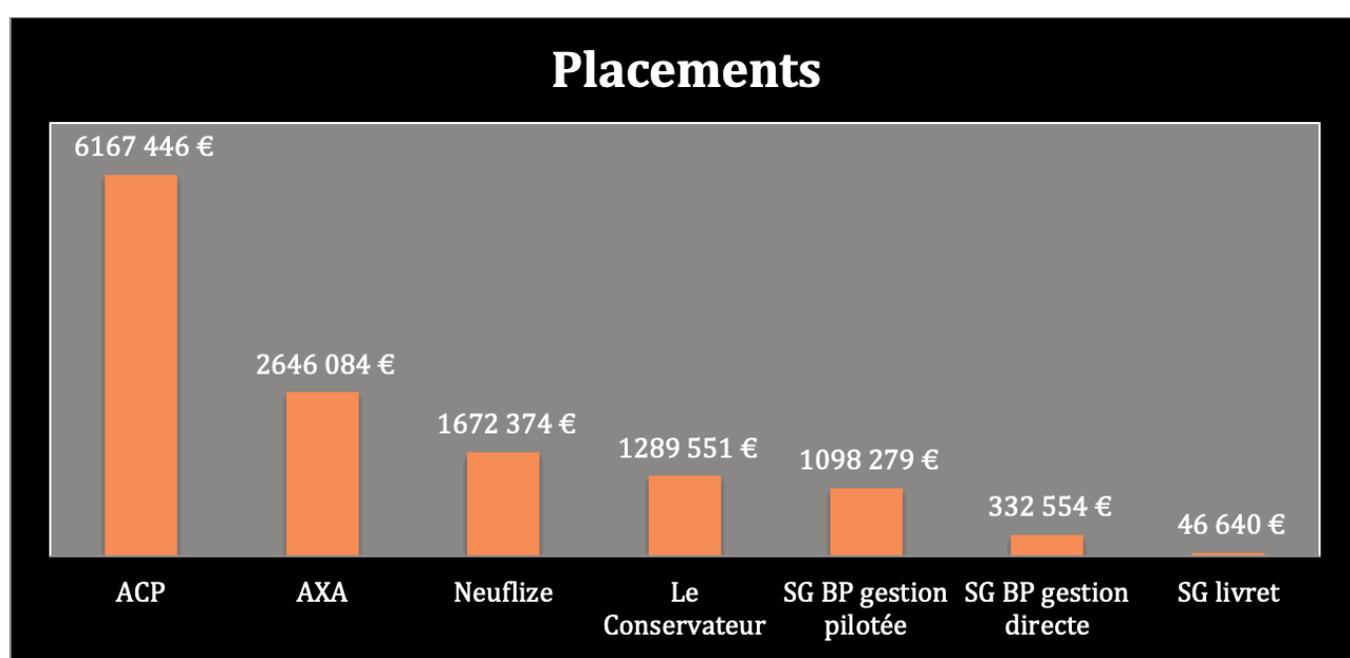
Sur proposition du président, compte tenu de la crise sanitaire, le bureau du 15 octobre 2020 a décidé le report des crédits non utilisés en 2020 sur le programme d'actions 2021. Le président a souhaité que les mêmes dispositions soient appliquées, le cas échéant, pour le programme d'actions 2022 (conseil d'administration du 27 mai 2021).

► PLACEMENTS

Au cours de l'année 2021, nous avons poursuivi notre politique de diversification du portefeuille dans la perspective de :

- trouver des solutions financières permettant de générer des revenus,
- financer les besoins structurels (charges de fonctionnement) et les projets d'avenir (programme d'actions),
- garantir la sécurité des fonds de la fondation pour préserver la dotation statutaire, sans avoir à mettre en application le droit de tirage octroyé par le Conseil d'État.

Notre portefeuille de valeurs mobilières de placement a une valeur globale estimée au 31 décembre 2021 à 13.252.928 €. Il est réparti de la manière suivante :



Classement des taux de rendement 2021 (prestataires financiers et gestion directe)

- Société générale Banque privée/gestion pilotée : 9,93 %
- Le Conservateur/OPCVM en € : 8,33 %
- AXA/contrat de capitalisation en € et unités de compte : 7,00 %
- Société générale/gestion directe : 3,28 % (résultat sur six mois d'exercice)
- Neuflyze/contrat de capitalisation en € et unités de compte : 0,413 %
- Société générale/livret association : 0,35 %
- Action Conseil Patrimoine/mix fonds €, unités de compte et SCPI : - 0,098 %

Les rendements en 2021 se traduisent au niveau du portefeuille par une hausse globale de 1,962 % par rapport à l'année 2020 (13.252.928 € contre 12.926.666 €, soit + 71.287 €).

À l'issue des différents mouvements au sein du portefeuille, la répartition avoirs/supports est la suivante :

- Fonds en euros : 33,43% (capital garanti),
- Unités de compte : 54,43 % (risques divers),
- SCPI : 11,12 % (capital non garanti),
- Livret/comptes gestion : 1,02 % (capital garanti).

Opérations réalisées sur les VMP en 2021

Désinvestissement					Réinvestissement				
Prestataire	Établissement	Intitulé	Support	Montant	Prestataire	Établissement	Intitulé	Support	Montant
ACP	APICIL LIFE	Intencial Archipel Capi 2300418	APICIL Euro Select	83 212 €	Société Générale			compte à vue	105 000 €
ACP	APICIL LIFE	Intencial Archipel Capi 2300622	Performance Transatl 01-2019	35 234 €	ACP	APICIL LIFE	Intencial Archipel Capi 2300622	SG liquidité PEA	40 227 €
ACP	APICIL LIFE	Intencial Archipel Capi 2300622	SG liquidité PEA	13 200 €	Société Générale			compte à vue	13 200 €
AXA		Excelium Capi 8507340981	Axa coupon Sérénité 5	322 184 €	Sté Générale Banque Privée		Compte titres gestion directe		322 000 €

▶ ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est en augmentation de 71.248€ par rapport au 31 décembre 2020.

Les fonds reportés liés aux legs ou donations sont de 87.000€ (Legs Aufrère : estimation de la maison).

Les actifs immobilisés sont en diminution de 163.186€ en raison :

- du rachat partiel sur le portefeuille ACP Intencial (contrat 2300418) de 83.322€ pour les besoins de trésorerie,
- de la provision des titres immobilisés pour 49.025€.

Les actifs circulants sont en augmentation de 234.434€ en raison :

- du placement à la Société générale Banque privée/gestion pilotée qui a augmenté de 66.000€,
- de la reprise de provisions de 139.741€.

Les autres créances se composent du crédit de TVA à reporter, des taxes assimilées à la TVA collectée et aux produits à recevoir (dividendes).

Les dettes sont en diminution de 12.782€.

1- Les autres dettes correspondent aux charges à payer :

- a. 10.000 € pour les comités d'action (comité handicap et accessibilité 2020 : un prix de 10.000€ sera partagé entre les dix premiers acquéreurs de la plateforme EASY ACCESS qui recevront chacun une subvention de 1.000€,
- b. 901 € pour les frais des administrateurs.

2- Les produits constatés d'avance correspondent à :

- a. 7.000€ (ACP - réservation d'une table pour le dîner de soutien et soutien pour le livre du centenaire).

L'endettement à moyen et long terme est inexistant.

► RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES PGIG

Une convention entre la fondation et l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) a été signée le 9 juillet 2014.

Cet accord vise à régler la mise à disposition des locaux, des équipements, des matériels et du personnel de la fondation au profit de l'association. Il a aussi pour objet de fixer les modalités financières d'accompagnement de la fondation par l'association.

Au cours de l'année 2021, l'association a effectué un versement de 50.000€ au profit de la fondation pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel.

Ce transfert de fonds a été acté par les deux conseils d'administration.

► CONCLUSION

Conseillé par le comité stratégique et le comité financier, le conseil d'administration veille à gérer la structure avec prudence en s'attachant à préserver la dotation statutaire tout en ménageant une activité opérationnelle significative.

La réorientation du portefeuille vise à diversifier les placements dans le but d'obtenir le meilleur rendement global possible.

Une gestion interne dynamique et pilotée permet de dégager des plus-values dès que les circonstances le permettent. Les placements à échéance sont liquidés au terme.

Depuis 2011, année de création de la fondation, le déficit cumulé après dix exercices comptables est de 755.089€.

COMPTES 2021

BILAN

ACTIF	NET 31 DÉC. 2021	NET 31 DÉC. 2020
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	2 291 469 €	2 292 222 €
Immobilisations financières	6 976 825 €	7 139 258 €
TOTAL	9 268 294 €	9 431 480 €
ACTIF CIRCULANT		
Créances reçues par legs ou donations		35 781 €
Autres créances	7 486 €	8 098 €
Valeurs mobilières de placement	4 424 501 €	4 220 509 €
Disponibilités	183 171 €	118 274 €
Charges constatées d'avance	3 625 €	1 687 €
TOTAL	4 618 783 €	4 384 349 €
TOTAL ACTIF	13 887 077 €	13 815 829 €
PASSIF		
FONDS PROPRES - FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13 341 000 €	13 341 000 €
Fonds propres complémentaires	956 584 €	956 584 €
Report à nouveau	-891 900 €	-626 106 €
Résultat de l'exercice	136 811 €	-265 794 €
TOTAL I	13 542 495 €	13 405 684 €
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	87 000 €	122 781 €
Fonds dédiés	195 897 €	212 897 €
TOTAL II	282 897 €	335 678 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0 €	0 €
Provisions pour charges	0 €	0 €
TOTAL III	0 €	0 €
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 429 €	12 656 €
Dettes fiscales et sociales	32 355 €	31 811 €
Autres dettes	10 901 €	30 000 €
Produits constatés d'avance	7 000 €	
TOTAL IV	61 685 €	74 467 €
TOTAL ACTIF	13 887 077 €	13 815 829 €

COMPTE DE RÉSULTAT

	RÉEL 2021	RÉEL 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Dons manuels	980 €	1 105 €
Contributions financières	50 000 €	50 000 €
Utilisations des fonds dédiés	52 781 €	22 000 €
Autres produits	16 151 €	16 613 €
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	119 912 €	89 718 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	70 286 €	61 939 €
Impôts, taxes et versements assimilés	9 552 €	8 974 €
Salaires et traitements	147 989 €	150 691 €
Charges sociales	73 165 €	73 342 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 113 €	2 289 €
Autres charges	59 642 €	48 139 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	362 747 €	345 374 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-242 835 €	-255 656 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	73 822 €	57 201 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	141 475 €	2 066 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	210 108 €	136 665 €
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	425 405 €	195 932 €
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50 759 €	140 825 €
Intérêts et charges assimilées		1 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		65 244 €
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	50 759 €	206 070 €
RÉSULTAT FINANCIER	374 646 €	-10 138 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 000 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000 €	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0 €	0 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 000 €	0 €
TOTAL DES PRODUITS	550 317 €	285 650 €
TOTAL DES CHARGES	413 506 €	551 444 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	136 811 €	-265 794 €



FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

13, avenue de La Motte-Picquet
75007 Paris
Tél. : 01 44 11 32 70

www.invalidesdeguerre.org

président : André Auberger - (auberger.andre@wanadoo.fr) -
directeur : Bernard Le Ferran - (fondation@invalidesdeguerre.org)
secrétariat et comptabilité : Héléna Boulaye (comptapgig@wanadoo.fr)